

LA PAELLA DU FOOT (SDAFC)

Ce même jour (10 Mai), les bénévoles du club de foot vous proposeront leur traditionnelle Paëlla maison.

LES CLASSES EN 4

Après le généreux accueil réservé à leur vente de Paella du 12 Avril, les classards organiseront le défilé de la « Vague » le Dimanche 22 Juin dans les rues de la ville.....



LASAGNE DU CENTRE DE LOISIRS

Samedi 17 Mai pensez à réserver vos portions de lasagnes cuites au four communal



CHASSE AUX ŒUFS

Le Sou des Ecoles Laïques propose aux enfants une chasse aux œufs le Dimanche 18 Mai au parc public.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

MAI

05	SOIREE HARENGS	CHTI S	Salle polyvalente
08	CEREMONIE	MUNICIPALITE	Salle polyvalente
08	CHALLENGE AS 3/4 DEMI FINALE ET FINALE	AMICALE BOULES	Clos losti
10	PAELLA	SDAFC	Salle polyvalente
10	MARCHE AUX FLEURS	ST DENIS EN FLEURS	Salle polyvalente
17	LASAGNES	ALJ	Aux fours
18	CHASSE AUX ŒUFS	SOU DES ECOLES	Parc des jardins
24/25	MAIRIE	elections europeennes	Salle polyvalente
29/30	CHALLENGE MARCELPOIL 9H	AMICALE BOULES	Clos losti
31	CONCOURS COINCHE 9H 13H	CLUB AGE D'OR	Salle polyvalente
31	GALETTE	SDAFC	Aux fours

JUIN

02	SOIREE PRIVEE	CHTI S	Salle polyvalente
05	MACHON 18H30	CLUB AGE D'OR	Salle polyvalente
13	SORTIE ANNUELLE	POMPIERS RETRAITES	
20	AG	SDAFC	Club house
21	GALA DE DANSE	DANSE CLUB	ESPACE 1500
21	FETE DE LA MUSIQUE	ALJ	Parc public
22	LA VAGUE	CLASSE EN 4	Salle polyvalente
27	FETES DES ECOLES 16H15	SOU DES ECOLES	Ecole
28	REPAS FIN DE SAISON 12H	CLUB AGE D'OR	Salle polyvalente
29	REUNION REGIONALE	APAEC	Salle polyvalente

LE COMITÉ DE FLEURISSEMENT À L'HONNEUR

Notre commune assure une très belle 4ème place au classement des villages fleuris (de 2 000 à 5 000 habitants). Saluons le travail des bénévoles de St Denis en FLEURS et des employés communaux associé au Comité de Fleurissement.

LE MARCHE AUX FLEURS

Attendu par de nombreux sandeniens pour leurs jardins ou le fleurissement de leurs demeures, le prochain Marché aux fleurs aura lieu le **SAMEDI 10 MAI** sur la place Jean Macé. Les bénévoles membres de « St Denis en Fleurs » vous proposeront un vaste choix de plants. Vous pourrez aussi profiter des conseils de jardinages avec la présence d'un stand de l'association « Jardinot ».



POLICE MUNICIPALE

EN CAS D'URGENCE

N° 04 74 38 38 09

POLICE MUNICIPALE

29, Rue du Docteur Charcot - 01500 Saint-Denis-en-Bugey

ST-DENIS INFO

Informations municipales
RESPONSABLE DE LA PUBLICATION :
Béatrice RIQUELME
Mairie de Saint-Denis-en-Bugey
Tél. 04 74 38 28 44
Fax 04 74 46 80 95
Courriel : mairie.stdenis@wanadoo.fr
CONCEPTION-IMPRESSION :
Imprimerie Fontaine
Ambérieu-en-Bugey
Tél. 04 74 38 11 79

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Les bureaux de la mairie sont ouverts au public :

Matin : Du Lundi au Samedi de 9h à 11h
Après Midi : Du Lundi au Vendredi de 16h30 à 18h

DISTRIBUTION DES SACS JAUNES DE TRI

La prochaine distribution de sacs jaunes de tri sélectif aura lieu au local habituel pour les droits 2014 les

VENDREDIS 16 MAI & 13 JUIN
de 16h à 17h

SAMEDIS 17 MAI & 14 JUIN
de 10h45 à 11h45

ATTENTION : Si vous prenez des sacs pour vos voisins (2 noms maximum) merci de préciser leurs noms et adresses.

Nouveau : PERMANENCES DES ELUS

Les élus(es) du Conseil Municipal sont à la disposition du public lors de permanences en Mairie.

• M. le Maire Pascal COLLIGNON
sur RDV tous les LUNDI & MERCREDI de 16h00 à 18h00
(Tél. : 04 74 38 28 44)

• Les Maires Adjoints et conseillers,
sans RDV : tous les SAMEDI de 9h30 à 11h30

RESULTATS DE L'ELECTION MUNICIPALE DU 23 MARS 2013

INSCRITS : 1646 électeurs
VOTANTS : 998
PARTICIPATION : 60,63%
ABSTENTION : 39,37%
BULLETINS BLANCS : 8
NULS : 61
VOTES EXPRIMES : 929

LE MOT DU MAIRE *Intervention prononcée lors de son premier conseil municipal.*

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Mesdames et Messieurs les élus, Chers Amis,

Je te remercie Bernard d'avoir présidé l'installation de ce nouveau conseil municipal, toi, homme de l'ombre et discret qui a donné plus de 19 ans de ta vie professionnelle et familiale à servir Saint-Denis-en-Bugey et ses habitants.

Je tiens à remercier l'ensemble de mes collègues colistiers qui par leur vote viennent de me confier la responsabilité de Maire de Saint-Denis-en-Bugey.

Je ceins cette écharpe tricolore avec beaucoup de fierté mais aussi beaucoup d'humilité.

Je mesure à la fois l'honneur qui m'est fait, mais également l'importance qui m'incombe pour l'avenir de notre ville.

998 sandeniens et Sandeniennes se sont déplacés à l'occasion de cette échéance électorale pour accomplir leur devoir citoyen.

Je remercie les 67,59% des électeurs qui ont fait le choix de nous accorder leur confiance. C'est pour nous, élus, un socle de légitimité et aussi de responsabilités.

Aujourd'hui je suis le Maire de tous les habitants de Saint-Denis-en-Bugey. Nous nous devons d'œuvrer dans le sens de l'intérêt général et du bien commun, au-delà des sensibilités de chacun, des convictions personnelles et des intérêts particuliers.

Notre programme, nous l'avons travaillé ensemble. Il est le fruit de nos réflexions.

Nous l'avons communiqué et partagé avec des habitants de Saint-Denis-en-

Bugey au cours de cette campagne. Mais cela n'est pas suffisant. Dans un esprit de dialogue, de concertation, de démocratie participative et citoyenne, il nous faudra le porter à la connaissance du plus grand nombre encore, pour y faire adhérer et surtout participer la population. (L'aménagement du centre ville, les rythmes scolaires, PLU, les associations.....).

Pour que demain, ces actions prennent toutes leur dimension au service des habitants, il nous faudra mobiliser l'engagement de tous, où aux côtés des élus, les partenaires auront un rôle essentiel.

Mais aussi le personnel municipal, je sais pouvoir compter sur l'ensemble des agents de la collectivité, soucieux, eux aussi, de la qualité du service public, capables de se mobiliser pour permettre la continuité du service à notre population.

Nous sommes dépositaire d'un mandat, d'un mandat du peuple, d'un mandat pour agir tous les jours au service de la population. Il faut y penser tous les jours, pas pour le pouvoir mais par devoir.....

Pour que tous les jours nous nous rappelions à notre devoir et à notre obligation d'Agir pour Saint-Denis-en-Bugey, Agir pour ses habitants.

Nous avons 6 ans pour Agir pour Saint-Denis-en-Bugey, 6 ans pour Agir pour les sandeniens. 6 ans ça passe vite, 6 ans c'est court.

ONT OBTENU :

"AGISSONS ENSEMBLE POUR ST DENIS EN BUGEY" : 628 VOTES 67,60% des exprimés.

Sont élu(es) : Pascal COLLIGNON - Catherine DAPORTA - Christian MORRIER - Valérie CAUWET-DELBARRE - Pascal MATHIEU - Béatrice RIQUELME - Patrice PASCALLON - Anne MEULEBROUCK - Eric LAUBEPIN - Marie-Noëlle FANTIN - Gérard VANDELANOTTE - Sylvia MAUFFREY - Guy CAGNIN - Christine SEVENIER - Stéphane CIRRI - Stéphanie EYMARD.

"AU COEUR DU VILLAGE " : 301 VOTES 32,40% des exprimés.

Sont élu(es) : Roland GARCIA - Marie-Madeleine DIALLO - Jean Marc FOGOLIN





ELECTIONS EUROPEENNES Du 25 MAI

500 millions d'Européens sont appelés à choisir les 751 représentants qui siègeront au **Parlement européen** pour les cinq prochaines années.

Qui vote aux élections européennes ?

- Les citoyens français, âgés d'au moins 18 ans la veille du jour de scrutin, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter et **inscrits sur les listes électorales (au 31 Décembre 2013)**.
- Les ressortissants communautaires ayant le droit de vote dans leur Etat d'origine, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter, et inscrits sur les listes électorales complémentaires.

Comment sont élus les députés européens ?

- Les députés européens sont élus au **suffrage universel** direct depuis 1979. Ils sont élus pour un **mandat** de 5 ans. Les élections se déroulent la même semaine dans tous les pays européens. La représentation proportionnelle doit être retenue.

Quel est le rôle du député européen ?

- Le député européen exerce 3 pouvoirs :
- législatif** : le **Parlement** est partie prenante dans l'adoption des actes juridiques communautaires, en "procédure législative ordinaire" (anciennement codécision), en procédure d'approbation ou de consultation, avec dans certains cas un droit d'initiative,
 - budgétaire** : il établit, avec le Conseil de l'Union européenne, le budget annuel de l'UE,
 - de contrôle** : il intervient dans la procédure de désignation du président de la Commission européenne et peut censurer la Commission.

Où siège le Parlement européen ?

- Son siège officiel est à Strasbourg, et sert aux réunions plénières mensuelles. Les commissions, ainsi que certaines séances plénières additionnelles se tiennent à l'Espace Léopold situé à Bruxelles Son secrétariat général est installé à Luxembourg.

Le Vote blanc

- La loi visant à reconnaître le vote blanc aux élections entre en application à partir du 1^{er} avril 2014, cette reconnaissance sera donc effective pour la première fois lors des élections européennes du 25 mai 2014. Pour autant ces votes blancs, comptés à part, n'entreront pas en compte dans le nombre de bulletins « exprimés » !

COMPTE-RENDU CM DU 14 MARS / VOTE DU BUDGET 2014

Au cours du dernier conseil sous la présidence du Maire Bernard SERVAIS, les élus(es) ont :

- Approuvé les Comptes de Gestion et Administratif 2013** qui font ressortir des excédents de Fonctionnement de 94 796,95 € et d'Investissement de 121 446,445 €
- affecté des excédents et déficits 2012 ; **l'excédent de clôture 2013 ressort à 699 173,98 €**
- affecté ce résultat, diminué d'un reste à réaliser de 23 700 € de la manière suivante :
 - Un solde d'exécution de 61 237,35 € en recette d'Investissement
 - L'excédent de fonctionnement 697 936,63 € en recette de Fonctionnement

- Voté à l'unanimité le relèvement de 1,0156% des trois taxes locales** assurant à la commune **une recette de 10 000 € en 2014**.
- Voté le Budget Primitif 2014 équilibré en Recettes et Dépenses :**

Fonctionnement à 1 877 137,63 € Investissements à 2 248 840,14 €

avec notamment :

22 100 € pour le fonctionnement des Ecoles,
398 021,15 € pour l'aménagement du cœur de village,
50 000 € pour des travaux d'économies d'énergies,
36 000 € pour la réfection totale de la cour d'école,
30 000 € pour la révision du PLU,
50 000 € pour l'aménagement d'un parking Lot. La Balme
5 000 € pour réaménagement du chemin d'accès rue de la Paix, etc.....

- Approuvé** (1 vote contre) **le réaménagement de la dette communale proposé par M. le Maire selon le procédure suivante :**

1)- Remboursement anticipé de l'emprunt du terrain de foot : 188 043,25 €

2)- Regroupement des 2 emprunts restants = 1 287 832,56€ (Rue de la République et Restaurant/Classe) en un prêt de 1 300 000 € sur 15 ans au taux fixe de 3,40%.

Ces remboursements anticipés et le réaménagement des 2 emprunts permettent une économie globale de 81 342,85 € et des échéances annuelles plus adaptées.

- Autorisé M. le Maire à signer ces opérations financières avec la Banque Populaire
- De voter les relèvements des Indemnités d'Administration et de Technicité (IAT) des personnels municipaux afin qu'ils perçoivent au moins 20 € net mensuels comme part "Employeur" pour le financement de leur Mutuelle Santé.
- D'autoriser la signature par M. le Maire d'une convention de prise en charge par le Conseil Général de la réfection (à nouveau) de la bande de roulement rue de la République.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS

Au cours d'une cérémonie solennelle, le Maire sortant Bernard Servais a procédé à la mise en place du nouveau Conseil Municipal. Après une brève allocution de bienvenue aux nouveaux élus(es) entrants, il a souligné l'égalité femmes/ hommes enfin réalisée pour la gestion communale. Assisté de l' élu le plus âgé et de la plus jeune il a fait procéder au vote de l'élection du 1^{er} Magistrat de la commune. Le candidat **Pascal Collignon** est élu Maire de Saint-Denis-en-Bugey par 15 voix pour, 1 à Mme Daporta et 3 votes blancs, sous les ovations d'un public nombreux venu assister à ce conseil exceptionnel.

ELECTION DES MAIRES ADJOINTS

M. le Maire a proposé qu'il y ait 4 Maires-Adjointes au lieu de 5 durant ce mandat municipal. Il propose au Conseil municipal d'élire comme maires-adjoints les conseillers suivants en respectant la parité femme/homme : Catherine DAPORTA 1^{ère} Adjoint - Christian MORRIER 2^{ème} Adjoint - Béatrice RIQUELME 3^{ème} Adjoint - Pascal MATHIEU 4^{ème} Adjoint. Les élus (es) de la minorité ne prenant pas part au vote, les 4 Maires-Adjointes sont élus à la majorité de 15 voix et 1 vote blanc.

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL

Sur proposition de M. le Maire l'ensemble des conseillers acceptent de voter à main-levée pour les désignations d' élu(es) aux responsabilités suivantes :

Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région d'Ambérieu (SIERA)

Titulaires Pascal COLLIGNON
Stéphane CIRRI
Guy CAGNIN

Syndicat de Traitement des Eaux et de son agglomération (STEASA)

Titulaires Gérard VANDELANOTTE
Anne MEULEBROUCK
Pascal MATHIEU
Suppléants Marie-Noëlle FANTIN
Eric LAUBEPIN
Valérie CAUWET-DELBARRE

Syndicat Intercommunal d'Energie et de communication de l'Ain (SIEA)

Titulaires Pascal COLLIGNON
Patrice PASCALLON
Suppléant Catherine DAPORTA

Syndicat Mixte du Centre Nautique Bugey Côtière

Titulaire Anne MEULEBROUCK
Suppléant Christine SEVENIER
Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin versant de l'Albarine (SIABVA)
Titulaires Alain RAULIN - Claude LABAT
Guy CAGNIN
Suppléants Anne MEULEBROUCK
Gérard VANDELANOTTE
Marie-Noëlle FANTIN

Sivu des Petits Mômes

Titulaires Béatrice RIQUELME
Valérie CAUWET-DELBARRE
Suppléants Catherine DAPORTA
Marie-Noëlle FANTIN

Commission d'Appel d'Offres et de Marchés à Procédure Adaptée

Titulaires Catherine DAPORTA
Christian MORRIER
Roland GARCIA
Suppléants Gérard VANDELANOTTE
Stéphane CIRRI
Jean-Marc FOGOLIN

LES MEMBRES DU COMITE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES (CCAS)

Le nombre de membres du CCAS est fixé à 14 par délibération du Conseil Municipal étant entendu que la moitié sera désignée par M. le Maire parmi des citoyens de la société civile ayant des compétences dans les domaines sociaux.

Sont élu(es) par le Conseil Municipal à l'unanimité de 19 voix : M^{mes} Valérie CAUWET-DELBARRE, Marie-Madeleine DIALLO, Marie-Noëlle FANTIN, Béatrice RIQUELME, Christine SEVENIER et Messieurs Christian MORRIER et Gérard VANDELANOTTE
Sont désignés par M. le Maire : M^{mes} Sybille DEFOLIE - Andrée MAITREJEAN - Georgette HEDON - Karine FALLOT - Marie-Jo VICHOT - Marie-Jo RIVAT et M. Patrice BUTAYE

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal arrête comme suit la composition des commissions permanentes :

Affaires scolaires

Responsable : Béatrice RIQUELME
Membres : M. MAUFFERY - SEVENIER - GARCIA - VANDELANOTTE

Affaires sociales - CCAS

Responsable : Béatrice RIQUELME
Membres : M. CAUWET - FANTIN - SEVENIER - DIALLO - MORRIER - VANDELANOTTE

Associations

Responsable : Pascal MATHIEU
Membres : M. FANTIN - MEULEBROUCK - FOGOLIN - LAUBEPIN

Bâtiments

Responsable : Pascal MATHIEU
Membres : M. EYMARD - MEULEBROUCK - FOGOLIN - LAUBEPIN

Cimetière - Monuments

Responsable : Pascal MATHIEU
Membres : M. FANTIN - CIRRI - GARCIA - VANDELANOTTE

Communication - Cérémonies

Responsable : Béatrice RIQUELME
Membres : M. FANTIN - CAGNIN - FOGOLIN - PASCALLON

Environnement - Forêt - Fleurissement

Responsable : Christian MORRIER

Membres : M. FANTIN - MEULEBROUCK - CIRRI - FOGOLIN

Finances

Responsable : Catherine DAPORTA
Membres : M. DIALLO – RIQUELME - CAGNIN - MATHIEU

Gestion du Centre de Loisirs

Responsable : Valérie CAUWET
Membres : M. DIALLO

Plan Local Urbanisme

Responsable : Pascal COLLIGNON
avec les adjoints
Membres : M. EYMARD - GARCIA - LAUBEPIN - PASCALLON

Salle polyvalente

Responsable : Marie-Noëlle FANTIN
Membres : M. MEULEBROUCK - COLLIGNON - FOGOLIN - VANDELANOTTE

Urbanisme - Développement économique

Responsable : Christian MORRIER
Membres : M. EYMARD - GARCIA - LAUBEPIN - PASCALLON

Voirie

Responsable : Pascal MATHIEU
Membres : M. CIRRI - GARCIA - LAUBEPIN - VANDELANOTTE

Gestion Administrative et Personnels

Responsables : Pascal COLLIGNON
et Catherine DAPORTA

MISE EN PLACE DE CONSEILLERS DELEGUES

Conformément à la Loi, Mr le Maire propose de créer 2 postes de **conseillers municipaux délégués** pour les domaines suivants :

Communication - Ecole - Affaires sociales et Bâtiments - Voirie - Cimetière - Monuments et Associations.

Ces délégations permettront un investissement déterminant des élus dans l'activité municipale. Les domaines d'intervention délégués représentent une charge de travail importante et nécessitent une présence régulière sur le terrain.

Chaque conseiller délégué travaillera en binôme avec un adjoint, ce qui assurera la continuité du travail et une bonne communication avec le conseil et les services en cas d'empêchement d'un adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer deux postes de conseillers municipaux délégués. Madame DIALLO, Messieurs FOGOLIN et GARCIA, ne prennent pas part au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire et désigne Madame Valérie CAUWET-DELBARRE et Monsieur Patrice PASCALLON, conseillers délégués.

LES DELEGATIONS DU CONSEIL à M. le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de déléguer à Monsieur le Maire, 11 pouvoirs prévus par la Loi, pour la durée du mandat.

VOTE DES INDEMNITES DES ELUS (Maire, Adjointes & Conseillers délégués).

Indemnités de fonction des élus adoptés par le Conseil Municipal à compter du 29 mars 2014. Monsieur le Maire : 1 292.50€
Chacun des 4 Adjointes : 532.21€
Chacun des 2 Conseillers Délégués : 228.09€

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL

Au cours de cette assemblée, il a été décidé à l'unanimité des présents :

- D'approuver une rectification au budget 2014 demandée par le Trésor Public
- De ne pas souscrire d'actions nouvelles de la SEMCODA dans le cadre d'une augmentation de son capital.

M. le Maire n'a pas exercé son droit de préemption sur les dernières actions immobilières réalisées récemment dans la commune.

A LA CCPA

Election du Président : A l'issue de 2 tours de scrutins lors de la séance du 16 Avril 2014 les 71 représentants élus de nos 33 communes ont élu Président **Jean Louis GUYADER Maire de Charnoz président de la CCPA**.

Nos Représentants à la Communauté sont : Pascal COLLIGNON & Catherine DAPORTA

A noter : Catherine est l'une des 2 seules femmes élues parmi les 15 Vice-Présidences ouvertes dans cette assemblée !



TRAVAUX COUR DE L'ECOLE

Pour la rentrée des classes du 12 Mai les écoliers devraient profiter d'une cour de récréation remise à neuf. Les travaux sont programmés semaine 18 & 19 si toutefois le temps le permet.

UN PETIT PAS L'ENVIRONNEMENT

....Un grand pas pour le développement durable. La législation évolue pour une meilleure utilisation des produits phytosanitaires, en vue de leur totale suppression d'ici 2020. Dans cette optique le responsable communal des espaces verts a effectué une formation.